

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, tenue le vendredi 17 décembre 2021 à 8 heures, par visioconférence, Québec.

Sont présents: M. Claude Lavoie, conseiller du district électoral de Saint-Rodrigue et président de l'arrondissement
Mme Marie-Pierre Boucher, conseillère du district électoral de Louis-XIV

Sont également présents: M. Stephan Bugay, directeur d'arrondissement
M^e Myriam Pellerin, assistante-greffière d'arrondissement

Est absent: M. Éric Ralph Mercier, conseiller du district électoral des Monts

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA4-2021-0165 Adoption de l'ordre du jour

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le président Claude Lavoie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens portant sur les points inscrits à l'ordre du jour

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la première période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de 20 minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et pour les questions reçues par courriel.

Adoption d'un règlement

CA4-2021-0166 *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable pour la fourniture de locaux et d'équipements récréatifs, R.C.A.4V.Q. 207 - A4DA2021-005*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le président Claude Lavoie, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable pour la fourniture de locaux et d'équipements récréatifs, R.C.A.4V.Q. 207.*

Adoptée à l'unanimité

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 38 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.C.A.4V.Q. 1*, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 8 h 07, puisque le conseil d'arrondissement a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Myriam Pellerin
Assistante-greffière
d'arrondissement

Claude Lavoie
Président de
l'arrondissement